

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... 25 c.

LE JOURNAL DE ROUBAIX

LE JOURNAL DE ROUBAIX

ROUBAIX. LE 2 JUILLET 1880

Table with 3 columns: BOURSE DE PARIS, 2 JUIL., 1 JUIL. Rows include 3 0/0, 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0.

Table with 3 columns: Service particulier, 2 JUIL., 1 JUIL. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Crédit f. de France.

DEPÊCHES COMMERCIALES: Change sur Londres 4,34... Café good fair (la livre) 14 3/4...

DEPÊCHES DE M. SCHLAGDENHAUFEN ET C.: Ventes 200 h. Marché calme. Liverpool, 2 juillet.

L'EXECUTION DES DÉCRETS

PARIS: L'Union nous apporte un très attachant récit des scènes qui se sont produites hier à Paris quand on a cru que le Saint-Sacrement, mis sous scellé la veille par la police, allait être transféré de la chapelle de jésuite à l'église Saint-Sulpice.

Deux à trois mille personnes, qui n'avaient pu pénétrer, stationnaient sur les trottoirs et au milieu de la place. Mais cette affluence déplaçait la police et un officier de paix, qui s'est distingué par sa révoltante brutalité, a donné bientôt l'ordre de faire évacuer la place et les trottoirs.

Un grand mouvement s'est alors opéré dans la foule, toutes les têtes se sont découvertes; les 2.000 personnes présentes croyant à la présence du Très-Saint-Sacrement, sont tombées à genoux dans la boue en faisant le signe de la croix.

Un communiqué préfectoral déclare que suivant le rapport du commissaire de police, l'autorité a donné au supérieur le temps nécessaire au transport des objets de culte.

Chambéry, 1er juillet: La Savoie n'a pas de maison de Jésuites tombant, le 30 juin, sous l'application des décrets du 29 mars, mais elle a deux congrégations non autorisées, tout ce deux italiennes, les sœurs Somasques et les dames Marcellines.

Un communiqué préfectoral déclare que suivant le rapport du commissaire de police, l'autorité a donné au supérieur le temps nécessaire au transport des objets de culte.

Privas, 1er juillet: La population, à la Louvesc, a fait une ovation aux Jésuites à l'occasion de l'exécution des décrets du 29 mars.

Nîmes, 1er juillet: L'émotion est toujours très grande, la foule anxieuse et agitée. Plus de vingt mille personnes défient ou stationnent devant la résidence des Pères Recolets.

Toulouse, 1er juillet, 2 h. 55, soir: La nuit dernière, vers onze heures, des étudiants en pharmacie sont allés manifester rue des Fleurs devant la maison des jésuites expulsés la veille.

contre l'exécution de l'arrêté préfectoral et réserve expresse de toutes actions et corrections.

Bordeaux, 1er juillet, 7 h. soir: rassemblements compacts stationnaires soit entre huit heures et mi-devant la maison des Carmes, rue de la maison des Passionnistes, route de nos pays.

Une conséquence assez inattendue de l'exécution des décrets du 29 mars: Un certain nombre de sénateurs, tous de la gauche, tous ayant voté l'article 7, tous anti-cléricaux, sont en ce moment valétudinaires, ou bien ont chez eux des parents malades.

La République des Crocheteurs: Les dépêches des départements sont unanimes pour annoncer que les portes de toutes les maisons de jésuites ont été crochétées.

La Franc-Maçonnerie est-elle athée?: Le Monde maçonnique rapporte qu'un banquet qui a couronné la fête solsticiale célébrée par la Loge des Francs-Maçons la Clémentine Amitté, Or., de Paris, le 13 mars

gence Havas, dit le Temps, que la grande mesure de l'exécution des décrets s'est accomplie au milieu de l'indifférence à peu près absolue de la population.

On s'attendait à une séance mouvementée à la Chambre et au Sénat. M. Baudry-d'Asson, malmené par les agents de M. Andrieux, M. Chesnelong, témoin des incidents de la rue de Sèvres, et M. de Ravignan, propriétaire de l'immeuble d'où les jésuites ont été expulsés, devaient demander compte, disaient-on, au ministre de l'intérieur, de ses sous-ordres envers des représentants.

En leur absence, le Sénat a voté la loi sur les patentes, et décidé qu'il entendra aujourd'hui la lecture du rapport sur l'amnistie. On sait que la commission a repoussé, non seulement les divers amendements qui lui ont été présentés, mais aussi le projet de gouvernement. A la Chambre on a adopté une proposition concluant à la création de caisses postales, une autre proposition visant la restauration et la conservation des terrains en montagne, la loi sur les débits votée par le Sénat, et enfin le projet sur la marine marchande. Ce dernier reste soumis à une deuxième délibération.

Le premier avocat général, M. Paret, chargé de recevoir le nouveau titulaire, a fait dans un discours énergique, l'éloge de M. Legrix, des deux prédécesseurs, MM. de Franchières, révoqué après le 16 Mai, et Clappier.

Paris, le 1er juillet 1880. Je ne vois rien de particulier à vous signaler dans nos journaux au sujet de l'exécution des décrets du 29 mars. Les organes des gauches et ceux du

dernier, le F. de Lanesan, conseiller municipal, a prononcé, dans un toast, les paroles suivantes: « Qui, nous devons écarter l'infâme; mais l'INFÂME, ce n'est plus le cléricalisme, c'est DIEU! »

LE GOUVERNEMENT CONDAMNÉ PAR LES MAGISTRATS

Les démissions continuent dans les parquets. M. Louchet, substitut du procureur de la République, à Paris, a envoyé au procureur général, la lettre suivante: « Monsieur le procureur général, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission des fonctions de substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

Un autre incident a également beaucoup ému l'opinion publique. M. le baron d'Este, une des notabilités les plus considérables de la société protestante, s'est rendu chez le P. de Blacq, supérieur des Jésuites, et a mis à sa disposition, pour la congrégation, la belle villa qu'il possède aux portes de Pau.

Il y en a chez M. Léon Say, il y en a chez M. Mariel, qui a été veillé par elle durant toute sa maladie. Voilà donc d'infortunés républicains privés de soins, puisque nécessairement les sœurs garde-malades, dont l'abnégation fait courir à la France les plus grands dangers, devront être expulsées sans remission.

Paris, le 1er juillet 1880. Je ne vois rien de particulier à vous signaler dans nos journaux au sujet de l'exécution des décrets du 29 mars. Les organes des gauches et ceux du

FEUILLETON DU 3 JUILLET

— 32 —

LA MAIN COUPÉE

PAR F. DU BOISGOBEY. CHAPITRE III: Il n'allait pas chez elle et il se demandait pourquoi, car plusieurs de ses amis lui avaient offert de la présenter. Mais il ne tenait qu'à lui de réparer le temps perdu, et le petit mystère qui entourait les relations de cette riche femme avec Georges lui donnait envie de se faire admettre à ses fêtes.

une raison, qu'il était peut-être complice et que le lendemain il a pu agir seul, elle crierait à l'injustice et elle raconterait tout à son père, qui prendrait fort mal le silence gardé par Vignory.

principale intéressée, les confidences intimes d'un amoureux. Il examinait les deux hypothèses, celle où la lettre ne lui apprendrait rien et celle où il y trouverait un aveu.

pris que de votre pitié, et vous auriez le droit de me mépriser, si je ne vous expliquais pas la cause de mon brusque départ.

nais, ma petite cousine. Elle concentre ses émotions, elle sent en dedans. Tout à l'heure, elle faisait la brave, parce qu'elle croyait que l'épître innocente était celui qui l'écrivait.

Le neveu du banquier tenait à la main la malencontreuse lettre, et il n'avait qu'un mouvement à faire pour la livrer au feu qui brûlait dans la cheminée.